

Une intervention reportée pour un portail fermé ou un accès bloqué se refaiture en déplacement. Passez cette fiche en revue la veille, puis transmettez au bureau d'études les points qui posent question.

Accès du véhicule et de la machine

Fait	Point à préparer	Précision utile
	Passage dégagé jusqu'aux points de sondage	Véhicule léger avec remorque, ou machine sur chenilles
	Largeur du passage le plus étroit mesurée	Notez la valeur en mètres
	Hauteur libre vérifiée	Branches basses, câbles, porche, portail cintré
	Portail déverrouillé ou code communiqué	
	Broussailles et ronces coupées	Sur les zones de sondage et le trajet
	Stationnement possible à proximité	
	État du sol après pluie vérifié	Un terrain détrempé fait reporter l'intervention

Points sensibles à signaler

Présent	Élément sur la parcelle	Emplacement
	Regard, fosse septique ou puits	
	Cuve ou citerne enterrée	
	Piscine, terrasse, dallage à préserver	
	Réseaux enterrés connus	
	Plantations ou arbres à ne pas abîmer	
	Clôture, muret, borne de géomètre	
	Animaux présents sur le terrain	

Personne présente le jour J

Téléphone joignable

Date et créneau convenus

Ce que la machine laisse derrière elle

Un sondage à la tarière laisse un trou de quelques centimètres, rebouché après coup. Un sondage à la pelle mécanique ouvre une fouille de plusieurs mètres, refermé ensuite, avec des traces de roues sur la pelouse. Demandez avant l'intervention quelle technique sera employée chez vous.

Avant d'utiliser ce document

Signaler un réseau enterré ne vous rend pas responsable de sa localisation exacte. Les déclarations réglementaires avant travaux incombent à celui qui commande l'intervention, vérifiez dans votre devis qui s'en charge. Ne déplacez ni ne dégagez vous-même un ouvrage dont vous ignorez la nature.

Avertissement

Ce document est un modèle d'aide et un exemple de présentation. Il n'a aucune valeur contractuelle, réglementaire ni juridique, et ne remplace ni une étude, ni un conseil professionnel. ExpertGeoTechnique.com n'intervient pas dans votre dossier et décline toute responsabilité quant à l'usage qui en est fait, aux décisions prises à partir de ces éléments et à leurs conséquences techniques, financières ou juridiques. Chaque terrain et chaque situation restent particuliers.

En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel ou à un juriste. Un bureau d'études géotechniques pour l'étude du terrain et l'interprétation d'un rapport. Un notaire ou un avocat pour toute clause et tout acte. Votre assureur pour une démarche d'indemnisation. Votre mairie pour les questions d'urbanisme.

Votre projet demande une étude de sol

Décrivez votre parcelle et votre projet une seule fois, plusieurs bureaux d'études géotechniques vous répondent avec leur devis. expertgeotechnique.com/devis-geotechnique